Municipalité de
Notre-Dame-des-Neiges

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018
Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

Nom de l'installation de distribution : Réseau de distribution Notre-Dame-des-Neiges

Numéro d'identification de l'installation de distribution : X0008767

Nombre de personnes desservies : 950

Date de publication du bilan : 2020-08-09

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : ***Municipalité Notre-Dame-des-Neiges (MRC Les Basques)***

Représentant responsable du présent bilan :

- Nom : Danielle Ouellet
- Numéro de téléphone : (418) -851-3009 poste 3
- Courriel : greffe@notredamedesneiges.qc.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse Internet suivante :

http://www.notredamedesneiges.qc.ca/services-au-citoyens/hygiene-du-milieu-aqueduc-egout
Section Bilan annuel

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24	26	25	0
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	24	26	25	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	1	0
Arsenic	1	1	1	0
Baryum	1	1	1	0
Bore	1	1	1	0
Cadmium	1	1	1	0
Chrome	1	1	1	0
Cuivre	5	2	2	0
Cyanures	1	1	1	0
Fluorures	1	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	4	0
Mercure	1	1	1	0
Plomb	5	2	2	0
Sélénium	1	1	1	0
Uranium	1	1	1	0
Bromates	*Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :*			
Chloramines	*Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :*			
Chlorites	*Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :*			
Chlorates				

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	**12**	**12**	**12**	**0**

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable *(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)*

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides				
Autres substances organiques				

Informations additionnelles (si requis) :

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasion où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	4	4	4	0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse facultative réalisée sur ces paramètres

	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	Raison justifiant le prélèvement et le paramètre en cause
Acides haloacétiques (AHA)			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides *(préciser lesquels)*			
Substances radioactives			

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme ou aucune analyse réalisée sur ces paramètres

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : **Danielle Ouellet**

Fonction : **Adjointe au directeur général et greffière**

Signature : Danielle Ouellet

Date : 9 août 2021